

La communauté Icognarde de 1905 à 1989

Le régime des eaux

LA CONTRÉE de Lens, comme chacun le sait, jouit d'un climat très sec et toute la région, entre la Lienne et la Raspille, est dépourvue de cours d'eau.

Les premiers « colons » de la région, vers l'an 1000, durent donc faire preuve d'ingéniosité pour arroser leurs cultures. Les bisses témoignent, aujourd'hui encore, de l'opiniâtreté qu'ils ont mis à la tâche, sans parler des périls qu'ils ont encourus en défiant les rives escarpées et hostiles du vallon de la Lienne.

Les premières eaux d'irrigation provenaient certainement du Mont-Lachaux (eaux de pluies, fonte des neiges). On voit encore actuellement, sur le versant nord de ce mont, des restes d'amenées d'eau qui aboutissent à l'ouest du restaurant de Chetzeron. De là, dans un torrent dont le lit est encore visible, les eaux descendaient dans les étangs de Cocagny (La Moubra). Grenon. Miriouje... et arrosaient les terrains en aval. Il est fort probable que les eaux des pentes du couchant du Mont-Lachaux étaient également recueillies à cette époque.

L'utilisation en était déjà réglementée par les autorités ecclésiastiques: en 1371, l'Evêque de Sion fit publier en chaire, par le prieur de Lens, son accord pour l'utilisation de l'eau de l'étang de Cocagny pour l'arrosage des prés.

L'épopée des bisses

Il est bien difficile de dater d'une manière précise l'apparition des bisses dans la région. Mais les premiers documents qui y font référence remontent tous au XIIIe et au XIVe siècle. Ainsi en 1257, une convention passée entre Granges et Ayent autorise les bordiers de la Lienne à en utiliser les eaux « pour l'alimentation des bisses », convention qui est renouvelée en 1310.

Un siècle plus tard, en 1367, un « droit d'eau du bisse » est vendu sur la place de Lens. Et en 1394, les comuniers du quartier de Lens approuvent des conventions, arrêtées trente ans plus tôt, réglant l'usage des eaux d'arrosage.

Bisse d'Aziè et bisse des Féés

Des cinq bisses de la région, il n'en subsiste aujourd'hui plus que trois. Mais les traces des deux autres, les plus anciens, sont encore visibles par endroits. C'est le cas du bisse d'Aziè dont on repère le tracé depuis la montagne d'Err. Dans la région des Colliours, ce bisse s'accrochait à une paroi rocheuse. On peut toujours y voir les nombreux trous qui recevaient les « bôtset » (poutrelles qui soutenaient la conduite d'eau).

Trois de ces « bôtset » sont toujours en place, ainsi que, plus en aval, des crochets de fer auxquels était arrimé le canal. Ce bisse rejoignait le versant sud de Chetzeron pour se jeter dans le torrent qui descendait vers les étangs du Plateau. Sa construction remonte probablement au début du XIVe siècle.

Autre disparu de marque, le bisse des Féés. Il prenait sa source à l'Ertentse, en dessous du pont du chemin des Alpages, descendait vers les rochers du Pra du Taillour, et de là, cheminait à travers les parois rocheuses et les forêts pour aboutir à Assa (Icogne). Il contournait ensuite la colline du Châtelard. Il en reste des vestiges tout au long de son cours: traces du lit à sa source, trous et « bôtset »

vers la prise du bisse de la Rioutaz et à Assa, traînée de limon au Châtelard. Sa construction remonte selon toute vraisemblance aux alentours de l'an 1300.

Les bisses du Rho, de la Rioutaz, et le Sillonin

Le recul du glacier de la Plaine Morte amena un assèchement progressif de ces deux bisses. Il fallut par conséquent envisager d'autres aménagements d'eau.

Le bisse du Rho (Rot, Rô) a probablement été construit dans la première moitié du XV^e siècle. Le plus vieil acte officiel que nous possédions à son sujet remonte au 9 mai 1502, lorsque les quatre quartiers de l'Ancien Lens se répartissent les tronçons à entretenir.

Les ayants droit adoptent un règlement en 1521, après divers aménagements de l'amenée d'eau. Des reconnaissances sont renouvelées régulièrement par la suite (1547, 1554, 1586...)

Très tôt toutefois, les responsables du bisse se trouvent confrontés à des problèmes d'alimentation en eau: le torrent venu du glacier de la Plaine Morte va mourir dans le lac d'Huiton. De plus, ce vaste plateau d'Huiton, qui jouxte le glacier, est schisteux, et les eaux se perdent dans les crevasses.

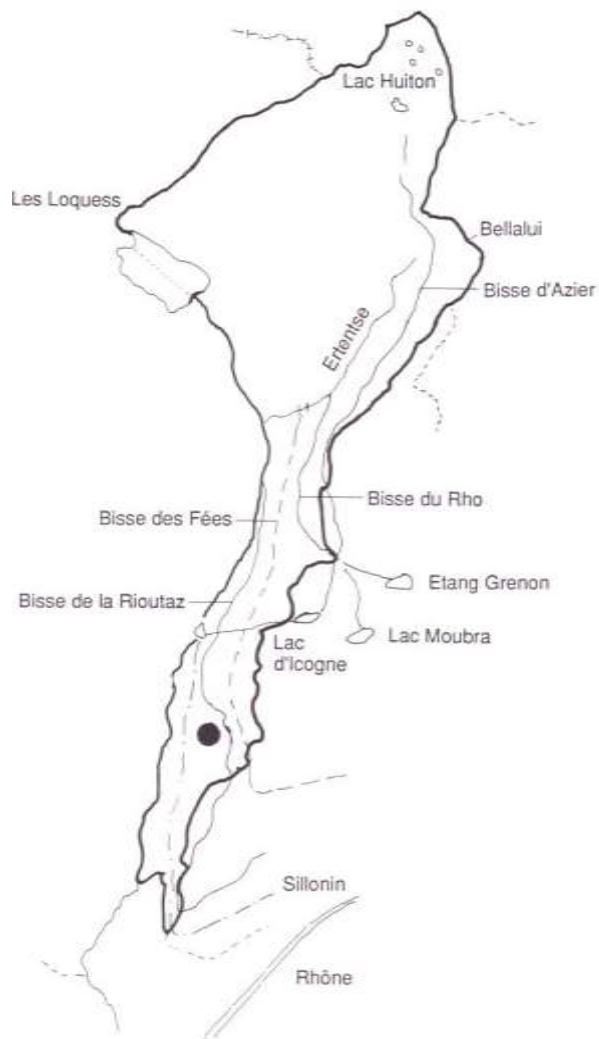
Les nombreux essais de colmatage au moyen de mousse, de terre ou de litière, restent vains.

Les ayants droit ne s'avouent pas vaincus pour autant. Le bisse, déjà agrandi en 1837, voit son débit amélioré par quatre ans d'importants travaux entre 1921 et 1925. Mais le chenal satisfait toujours irrégulièrement les besoins de la population en eau d'irrigation. Il exige, de plus, un entretien laborieux et dangereux pour les ouvriers.

En 1941, les quatre présidents des communes concernées adoptent le projet du percement d'un tunnel sous le Mont-Lachaux. Le bureau d'ingénieurs Ruchenstein - Bonvin en fait les plans, et le 2 avril 1946 la galerie est mise en charge. Dès lors, le lit désaffecté du bisse du Rho et le sentier qui le borde sont remis à la Société de développement de Crans qui a la charge d'entretenir cette promenade, l'une des plus belles du Haut-Plateau.

Autre promenade, non moins périlleuse par endroits, celle du Grand bisse ou bisse de la Rioutaz qui s'étend sur près de 14 kilomètres, entre la Lienne et le torrent du Nant, à Chermignon-Dessous.

Les archives du clocher de Lens conservent encore le contrat de construction de ce bisse passé entre le prieur de Lens Jean Crossar et les représentants des communautés. Par cet acte, le prieur s'engage à faire exécuter les travaux dans les deux ans et demeure responsable de l'œuvre pendant les dix jours



qui suivent sa mise en charge. Le contrat précise en outre les montants exacts de la rémunération du travail en livres mauricioises, setiers de bon vin rouge et blanc, de seigle et de fromage gras.

L'organisation du bisse est régie par les arrêts de 1448, date du contrat avec le prieur de Lens, et de 1698. De ces arrêts découle le règlement du 18 décembre 1927 qui détermine les obligations des divers responsables.

C'est le Conseil de la Grande Bourgeoisie, puis les Conseils des quatre communes qui représentent l'autorité supérieure du bisse.

L'«avoyour», nommé chaque quatre ans, en est le chef. Chaque quartier possède en outre un «mignour», responsable des travaux sur la part du bisse à entretenir. Le gardien du bisse enfin veille à l'application du règlement.

En 1980, la Grande Bourgeoisie abandonne ses prérogatives dans l'administration du bisse qui relève, depuis lors, d'un consortage de droit privé. Peu après, les consorts décident de percer un tunnel sous la Vereillaz et procèdent à l'inauguration de cette galerie en mai 1984.

Entre-temps, le régime de distribution des eaux a changé: cette dernière est maintenant appliquée à la surface à irriguer, et non plus, comme par le passé, selon des droits personnels. Le même régime régleme les eaux du tunnel du Mont-Lachaux et du Sillonin.

Ce bisse du Sillonin est fort ancien, puisque sa première mention date de 1386. Il prend sa source à la Lienne, vers le bassin de Croix, et irrigue essentiellement les vignes et les propriétés sises sur la commune de Saint-Léonard. Il parcourt le bas de la commune d'Icogne, les Planisses, Chelin, et finit à Saint-Clément, dans la décharge du Pichiou, sur Granges. Il relève d'un consortage de ressortissants des communes de Lens et Saint-Léonard.

Au début des années cinquante, avec la mise en place du complexe de la Lienne SA, ce consortage et celui du bisse de la Rioutaz ont passé une convention avec la Société suisse d'électricité et traction à Bâle. Il fallait en effet régleme l'utilisation de l'eau entre l'usine électrique d'une part, et les consorts de l'autre.

Une nouvelle réalisation allait toutefois libérer totalement Icogne de sa dépendance à l'égard des bisses: le lac d'Icogne permet en effet, quelques années plus tard, de mettre en place un système d'irrigation par aspersion de toutes les terres cultivables de la commune.

Le lac d'Icogne

Afin de mieux utiliser les eaux d'irrigation provenant du Mont-Lachaux, l'Assemblée primaire du 15 juin 1947 décide d'étudier la construction d'un étang. C'est l'ingénieur Louis Bonvin qui en est chargé, et il conclut que le meilleur emplacement pour ce genre d'ouvrage se trouve dans le vallon d'un torrent, aux Essampilles. Les autorités fédérales et cantonales approuvent cette solution.

Ce vallon se trouve toutefois sur le territoire de la commune de Lens. Cette dernière, qui aurait bien utilisé l'endroit aux mêmes fins, accepte finalement de céder les terrains nécessaires en



échange d'un droit d'eau. L'Assemblée primaire d'Icogne accepte ces conditions en janvier 1959.

Les travaux sont exécutés par l'entreprise Walo, Benschinger & Rey, et l'ouvrage est achevé au printemps 1963. Comme pour le barrage du Mattmark, au fond de la vallée de Saas, c'est du matériel terreux qui est utilisé pour la digue, et non du béton. Le décompte financier final de l'étang s'élève à plus de 757 000 francs. Après déduction des subventions fédérales et cantonales, il reste, à charge de la municipalité, quelque 400 000 francs à payer.

Le lac d'Icogne fait aujourd'hui la joie des membres de la société de pêche locale. Cette dernière a, en effet, affenné les 40 000 m³ d'eau qu'elle a empoissonnés et où elle pratique à loisir son sport favori.

EAUX POTABLES

Les archives d'Icogne regorgent d'informations sur les problèmes d'irrigation de la communauté. Il en va tout autrement de l'eau potable dont les sources et l'acheminement sont rarement mentionnés. C'est que les bisses exigeaient des travaux plus lourds et des règlements plus complexes que le simple captage d'eau potable.

Puits, cours naturels des sources et torrents offraient en effet de l'eau en suffisance au village. On mentionne l'existence de l'un de ces puits, à Lens, en 1264 déjà. Il y a tout lieu de croire qu'Icogne en possédait aussi. L'eau de source était amenée par des conduites en bois. Et il est certain que les habitants du village puisaient aussi l'eau de l'un des deux torrents sans crainte aucune de la pollution.

Seize ans de palabres

Au début de ce siècle, l'eau potable fait une entrée remarquable dans l'histoire de la région, avec les péripéties du captage des eaux de Corbyre, décidé par les communes de l'Ancien Lens en 1912. L'acquisition de ces eaux donna lieu à de tels palabres que le Conseil d'Etat dut intervenir.

En 1920, les communes décident de l'adduction des eaux jusqu'au répartiteur. Mais moins d'une année plus tard, [cogne joue les frondeuses et refuse de faire le travail qui lui incombe. A la fin 1921, l'Assemblée primaire accepte le principe d'un rachat, par la commune de Montana, de sa part d'eau.

Mais quatre ans plus tard, cette même assemblée répond par la négative à la demande des communes de Chermignon et Montana d'acquérir les eaux icognardes.

C'est seulement en 1927 qu'Icogne accepte d'exécuter les travaux avec les trois autres municipalités, et, ce faisant, de garder sa quote-part d'eau.

L'apparition des robinets

Pendant ces seize ans de tergiversations, Icogne n'a donc aucun moyen d'amener l'eau de Corbyre au village. Il lui faut trouver d'autres moyens pour approvisionner les deux bassins qui, périodiquement, ne se remplissent plus. En 1917, l'Assemblée primaire décide de capter plusieurs sources du côté du «Bouillet».

Quatre ans plus tard, l'eau d'autres sources du même endroit est recueillie et amenée au village. Cette dernière opération permet l'installation de l'eau courante à domicile et aux jardins, au prix de cinq francs par robinet et par an.

En 1929, le Conseil décide la mise en place d'hydrants et la construction d'un réservoir à Sossaz — le Pô. L'année suivante, l'Assemblée primaire ratifie l'achat, pour la somme de deux mille francs, des eaux privées du Bouillet — Sossaz.

Tout serait, dès lors, pour le mieux, si le développement de Crans—Montana ne reposait pas, de manière aiguë, le problème d'approvisionnement en eau. En 1939, le Conseil du Grand Commun envisage l'utilisation du futur tunnel du Mont-Lachaux pour amener également de l'eau potable vers la station. Il mandate même un radiesthésiste pour détecter les sources d'eau de l'Ertentse!

Reste alors la question du rachat de ces sources. L'un des propriétaires, l'alpage d'Err de Lens cède les siennes pour quinze mille francs. Quant à l'alpage d'Err de Chermignon qui en possède aussi, il décourage les communes avec des prix exorbitants.

Les travaux peuvent enfin débuter, et, dès 1947, le tunnel du Mont-Lachaux amène aussi bien les eaux d'irrigation que l'eau potable du vallon de l'Ertentse. Cette dernière possède des débits remarquables, puisqu'ils atteignent en moyenne 40 à 50 litres par seconde.

Un conflit toujours ouvert

Entre-temps, la commune de Lens a passé un accord avec l'alpage de Mondralesse pour le captage des sources des Urgouess («évières»). La commune d'Icogne et La Lienne SA s'y opposent, arguant que les Urgouess ne sont pas une source proprement dite, mais un torrent. Elles appartiennent donc au domaine public. Lens néglige ces objections et fait procéder aux travaux d'adduction. Ces derniers sont suspendus sur ordre du président du Tribunal d'arrondissement de Sierre. A ce jour, la question n'est toujours pas réglée...

Aujourd'hui encore, les communes se partagent la possession des eaux de Corbyre à raison de 1/10 pour Icogne, 4/ 10 pour Lens, 3/ 10 pour Chermignon et 2/10 pour Montana. Une commission intercommunale règle les eaux du répartiteur selon les besoins des communes.

Actuellement, la consommation de la commune en eau se situe à environ 220000 m³ par année. Icogne dispose de suffisamment de réserves pour alimenter tous les bâtiments de ses zones à bâtir. Mais, prévoyante, la commune a porté, au budget 1991, un montant de 600 000 francs pour la construction d'un réservoir d'accumulation de 450 m³ à la Scie d'Icogne, afin d'éviter que la zone d'Assa nouvellement bâtie ne manque d'eau à certaines périodes de l'année.